

Corrigé offert par SES réussite

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information

Question 1. Distinguez le taux d'inscription du taux de participation électorale.

Le taux d'inscription correspond à la part des personnes en âge de voter qui sont inscrites sur les listes électorales. Pour pouvoir voter, un citoyen doit d'abord s'inscrire sur les listes électorales de sa commune.

Le taux de participation électorale correspond à la part des électeurs inscrits qui se déplacent effectivement pour voter lors d'un scrutin. Il mesure donc le niveau de mobilisation électorale.

Ainsi, une personne peut être inscrite sur les listes électorales mais ne pas aller voter. Dans ce cas, elle est comptée dans le taux d'inscription mais pas dans le taux de participation : elle fait alors partie des abstentionnistes.

Question 2. À l'aide du document, comparez les taux d'abstention lors des élections présidentielles de 2007 et de 2017 en France.

Le document montre que le taux d'abstention augmente entre l'élection présidentielle de 2007 et celle de 2017.

En 2007, le taux d'abstention est de 16,2 %.

En 2017, il est de 22,2 %.

Calcul de la variation absolue :

$$22,2 - 16,2 = 6 \text{ points}$$

Le taux d'abstention a donc augmenté de 6 points entre ces deux élections.

On peut aussi calculer un taux de variation :

Formule :

$$\text{Taux de variation} = (\text{valeur finale} - \text{valeur initiale}) / \text{valeur initiale} \times 100$$

Application :

$$(22,2 - 16,2) / 16,2 \times 100$$

$$= 6 / 16,2 \times 100$$

$$\approx 37 \%$$

Le taux d'abstention lors de l'élection présidentielle est donc environ 37 % plus élevé en 2017 qu'en 2007.

Question 3. À l'aide du document, montrez que le type d'élection peut avoir une influence sur le taux d'abstention.

Le document montre que le taux d'abstention varie selon le type d'élection, ce qui signifie que certaines élections mobilisent davantage les électeurs que d'autres.

Par exemple, lors de l'élection présidentielle de 2017, le taux d'abstention est de 22,2 %. En revanche, lors des élections européennes de 2019, le taux d'abstention atteint 49,9 %.

On peut calculer le coefficient multiplicateur entre ces deux élections :

Formule :

Coefficient multiplicateur = valeur finale / valeur initiale

Application :

$$49,9 / 22,2 \approx 2,25$$

Le taux d'abstention est donc environ 2,25 fois plus élevé lors des élections européennes que lors de l'élection présidentielle.

On peut également calculer un taux de variation :

$$(49,9 - 22,2) / 22,2 \times 100$$

$$= 27,7 / 22,2 \times 100$$

$$\approx 125 \%$$

Le taux d'abstention est donc environ 125 % plus élevé lors des élections européennes que lors de l'élection présidentielle.

On observe également que les élections législatives mobilisent moins que les présidentielles. En 2017, l'abstention est de 51,3 % lors des élections législatives.

Coefficient multiplicateur :

$$51,3 / 22,2 \approx 2,31$$

L'abstention est donc environ 2,3 fois plus élevée lors des élections législatives que lors de l'élection présidentielle.

Ainsi, ces calculs montrent que le type d'élection influence fortement la participation électorale : les élections présidentielles mobilisent davantage les électeurs que les élections législatives ou européennes.